

La généalogie en Belgique

La Belgique est un pays catholique qui a été brièvement annexé par la France après la Révolution

Avant 1796 nous avons donc les registres de B (baptême), M (mariage) S (sépulture)

Après 1796 et jusqu'en 1911 les registres de N (naissance) M (mariage) D (décès)

Ces registres (au moins certains d'entre eux) sont accessibles sur Internet depuis le 1^{er} février 2013

Pour consulter les registres paroissiaux en ligne :
<http://search.arch.be/fr/tips/98-registresparoissiaux>

Pour consulter les registres de l'état civil en ligne :
<http://search.arch.be/fr/tips/101-etat-civil>

Voici un lien permettant d'accéder à un petit guide explicitant le fonctionnement du site des archives belges qui n'est pas évident à maîtriser.

<http://www.aghb.org/pdf/Archives-Tutorial.pdf>

Une difficulté réside dans le fait que les actes rédigés en Flandre sont en néerlandais .

Le néerlandais est parfois appelé « hollandais » ou « flamand », il est proche de l'allemand mais s'en distingue, entre autre, par l'abandon des déclinaisons.

Il existe un bouton « langue » qui peut vous aider dans vos traductions ;